

L'APOLOGÉTIQUE ET LA THÉOLOGIE FONDAMENTALE

Author(s): R. Garrigou-Lagrange

Source: *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, Vol. 9, No. 3 (1920), pp. 352-359

Published by: Librairie Philosophique J. Vrin

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/44410773>

Accessed: 15-08-2019 00:35 UTC

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

Librairie Philosophique J. Vrin is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*

NOTES

I. --- L'APOLOGÉTIQUE ET LA THÉOLOGIE FONDAMENTALE

Selon beaucoup d'auteurs, l'*Apologétique* est la *première partie de la Théologie fondamentale*, car celle-ci doit traiter des fondements et des règles de la foi chrétienne et catholique, (c'est-à-dire, premièrement de la *Révélation chrétienne*, ensuite de l'*Eglise du Christ, de la sainte Ecriture, de la Tradition divine*), et des autres lieux théologiques, comme l'autorité des Pères et des Théologiens, avant qu'il soit question en particulier des divers mystères et préceptes révélés et proposés par l'Église, de la Sainte Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, etc.

Selon d'autres auteurs récents, l'*Apologétique* serait au contraire le sommet de la philosophie chrétienne, comme *une philosophie de la religion*, qui, après la démonstration de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, prouverait d'une façon purement rationnelle et sans direction supérieure l'origine divine du Christianisme et de l'Église.

Il s'agit, on le voit, de la *nature* même de l'Apologétique, et non seulement de la *possibilité de choisir* l'un ou l'autre point de vue, car on suppose que l'Apologétique, qui a toujours existé dans l'Église, doit avoir une nature déterminée, comme la philosophie et la théologie ont la leur.

Pour qu'on saisisse mieux, quel est le point formel du débat, rappelons les raisons invoquées de part et d'autre.

L'Apologétique, disent quelques auteurs récents, est une science spécifiquement distincte de la Théologie surnaturelle, car elle précède la foi à laquelle elle veut conduire, et procède *exclusivement sous la lumière de la raison* ; elle est ainsi une Philosophie de la religion, tandis que la Théologie présuppose la foi et déduit des vérités révélées

les conclusions théologiques, qui y sont virtuellement contenues.

Par suite, selon cette opinion, l'Apologétique n'est *pas* sous la direction de la foi, sinon extrinsèquement, comme la philosophie, dont la foi est seulement une norme extrinsèque et négative, qui ne doit pas être contredite.

De ce point de vue, l'Apologétique ne *se servirait pas* à proprement parler de la philosophie, car seul le supérieur se sert de l'inférieur, mais elle serait *sous la direction de la philosophie*, et lui serait *subordonnée*. Aussi l'apologète devrait-il parler comme s'il n'avait pas la foi, comme s'il cherchait, avec des incroyants sincères et désireux de s'éclairer, la véritable religion. C'est en *chercheur* qu'il devrait considérer du dehors seulement le Christianisme et l'Église, comme le Bouddhisme ou l'Islamisme.

Que répondent à cela ceux qui conçoivent l'Apologétique comme la première partie de la Théologie fondamentale ? Le procédé indiqué, disent-ils, convient vraiment au *philosophe* et à l'*historien* chrétiens, qui veulent écrire des ouvrages philosophiques et historiques sur l'origine et la valeur du Christianisme et de l'Église, et ces travaux seront d'autant plus utiles, qu'ils seront conçus selon les méthodes les plus rigoureuses de la critique rationnelle et historique. L'apologète ne manquera pas de les utiliser, et d'en conseiller la lecture ; bien plus ils contiennent déjà une *apologétique imparfaite*, qui a son *efficacité*, en tant qu'elle est la défense historique et philosophique de l'Apologétique traditionnelle, proposée par le Christ dans l'Évangile, par les Apôtres dans leur prédication, par l'Église dans son enseignement au cours des siècles. ¹

Mais si l'on considère en elle-même l'Apologétique traditionnelle et classique, telle qu'elle se trouve dans la

1. C'est ainsi que le P. GARDEIL (*La Crédibilité et l'Apologétique*, 2^{me} édit. p. 231) concède qu'on peut constituer une science apologétique (philosophico-historique), spécifiquement distincte de la Théologie, quoiqu'il rattache lui-même à la Théologie l'*Apologétique conçue adéquatement*. Cette dernière est, selon lui, une « Épistémologie et une Critériologie théologique » et elle lui « apparaît comme la notion la plus exacte et la plus adéquate à son objet que l'on puisse se faire de l'Apologétique, comme la conception de l'avenir. » *op. cit.* p. XI. Voir aussi, *ibid.* p. 246-251 : « Cette notion de l'Apologétique est sans nul doute la notion la plus adéquate à laquelle on puisse s'arrêter. La crédibilité est formellement une propriété d'un objet surnaturel. Il est dans l'ordre que la science qui s'occupe de l'objet de foi, s'occupe de sa propriété. C'est donc à la théologie que revient de plein droit, non seulement l'étude de la crédibilité, mais la question de l'existence réelle de la crédibilité, et la défense de cette existence contre les adversaires du dehors. »

prédication évangélique, et plus explicitement ensuite chez les grands docteurs de l'Église, chez un saint Justin, un saint Irénée, un saint Augustin, un saint Thomas, un Bossuet, elle est plus qu'une simple juxtaposition ou collection d'arguments philosophico-historiques en faveur de la crédibilité du christianisme. Elle a son ordre, son unité, son élévation, sa profondeur, son intégrité ; et elle ne jouit de ces perfections qui lui sont dues, que si elle est *positivement dirigée d'en haut*, vers sa fin supérieure, *par la lumière de la foi*, de façon à pouvoir *se servir* à proprement parler de la philosophie et de l'histoire, comme de disciplines inférieures et autonomes, pour la défense de la révélation.

L'ordre des agents ou des dirigeants doit correspondre à l'ordre des fins, dit souvent saint Thomas¹ ; et pour atteindre une fin supérieure, il faut donc normalement une direction supérieure proportionnée. La fin supérieure ici est une évidence de crédibilité telle qu'elle réponde non moins aux exigences de la certitude de foi divine, dont elle est une condition, qu'aux exigences de la raison. L'apologète catholique doit donc bien connaître l'analyse de l'acte de foi surnaturelle, quel rôle y joue la grâce, quels sont les actes rationnels prérequis. Et il trouve dans cet enseignement proprement théologique, non pas un principe de preuve, mais une direction positive (laquelle n'est pas nécessaire en philosophie, pas même en théodicée). De même pour éviter le semirationalisme d'une part et le fidéisme de l'autre, il doit être très attentif à la doctrine de l'Église sur les rapports de la raison et de la foi, de la nature et de la grâce et bien remarquer que cette dernière n'exécède pas moins les exigences que les forces de notre nature.

Par suite l'Apologète (nous ne disons pas le philosophe ou l'historien) se présente, d'après la conception traditionnelle, non pas comme un *chercheur* qui n'aurait pas la foi, mais comme un défenseur de la foi, ainsi que son nom l'indique (*ἀπολογία*, defensio). Quoiqu'il fasse en pratique *per accidens* et très prudemment vis à vis de tel ou tel incrédule défiant, pour le mieux convaincre, *per se* ou normalement il se présente, ainsi que l'ont fait les Apôtres, les Pères, les grands apologètes du passé, comme membre

1. Cf. verbi gratia I^a II^{ae} q. 109, a. 6. Saint Thomas dit souvent que la Sagesse, science suprême, *dirige* les sciences qui lui sont inférieures et les utilise : I^a II^{ae} q. 57. a. 2, q. 66, a. 5. Ainsi la théologie se sert de la philosophie et de l'histoire pour la défense de la foi.

de l'Église catholique, pour manifester aux incrédules la *valeur rationnelle* de l'Apologétique traditionnelle qui a toujours été proposée par l'Église elle-même. Il peut ne pas parler de cette direction supérieure, mais de fait il la suit positivement, s'il veut procéder d'une façon sûre et intégrale. Non seulement il ne s'en écarte pas, mais il s'en inspire, puisqu'elle lui montre la fin à atteindre et les moyens à employer ; bien plus il trouve en elle le véritable *esprit* de l'Apologétique catholique, qui n'en est pas moins très scientifique par sa méthode et par ses preuves.

De ce point de vue, l'Apologétique est bien la première partie de la Théologie fondamentale, qui doit, sous la direction de la foi, traiter de la Révélation chrétienne ou de l'évidente crédibilité du christianisme¹, avant qu'il soit question de l'Église, du Christ, de la Sainte Écriture, de la Tradition divine, et des mystères et préceptes révélés en particulier. Tous les auteurs catholiques admettent sans difficulté que le traité des lieux théologiques, en tant qu'il porte sur l'Église, la sainte Écriture, la Tradition, appartient déjà à la Théologie ; s'il en est ainsi, on ne voit pas pourquoi le traité de la Révélation devrait être par sa nature même (*per se loquendo*) être renvoyé à une science inférieure et annexé à l'enseignement de la philosophie.

Cette dernière manière de voir invoque en sa faveur trois arguments principaux ; a) la tradition, b) la nature de la Théologie, c) la nature de l'Apologétique.

a. Selon la tradition des docteurs de l'Église, l'Apologétique n'est pas considérée comme une science distincte de la Théologie, mais bien plutôt comme une fonction rationnelle de cette dernière, qui est la science de la foi. Bien plus la défense de la foi, par les motifs de crédibilité comme le miracle et les prophéties, est une partie de la prédication évangélique de Jésus et des Apôtres, comme l'exposé des mystères et des préceptes en est une autre partie. Aussi avant la fin du XIX^e siècle, personne n'a pensé à proposer l'Apologétique comme une science spécifiquement distincte de la Théologie.

b. Si l'on considère la nature même de la Théologie, il

1. Nous admettons avec le P. Gardeil que l'*objet propre* de l'Apologétique est la *religion révélée en tant qu'évidemment croyable*. Il ne s'ensuit pas pour cela qu'elle soit une science spécifiquement distincte de la théologie ; elle peut en être une fonction rationnelle, une partie, car la partie d'une science a aussi sa matière à elle ; on parle ainsi de l'objet de la Théologie dogmatique, de celui de la Théologie morale, de celui de la Théologie ascétique et mystique. Et ce ne sont pourtant que des branches d'une seule et même science : la Théologie. cf. St Thomas I^a q. 1, a. 3.

faut reconnaître avec saint Thomas (I^a q. 1. a. 6 et 8) qu'elle n'est pas seulement une science qui déduit des conclusions des vérités révélées, mais qu'elle est science suprême, ou sagesse, et qu'à ce titre elle a, comme la métaphysique, une fonction spéciale, qui consiste à défendre ses propres principes contre ceux qui les nient. « Sacra doctrina, cum non habeat superiorem, disputat cum negante sua principia » (*ibid.* a. 8). La science suprême, selon saint Thomas, ne peut abandonner à une science inférieure la défense de ses propres principes, ce serait contraire à la corrélation des lois de causalité et de finalité ; l'inférieur ne peut régulièrement agir sur ce qui appartient au supérieur, que sous la direction de celui-ci. C'est pourquoi la métaphysique, en tant que science suprême de l'ordre naturel, défend la valeur réelle des premiers principes rationnels et la valeur de la raison même, contre les sceptiques, ainsi que l'a fait Aristote au livre IV de la *Métaphysique*, avant de traiter de l'être en tant qu'être, de ses divisions et de Dieu, premier être. Dans ce but la Métaphysique se sert de la logique, mais ne lui est pas subordonnée. De même pour la défense de la foi, la Théologie se sert apologetiquement de la raison naturelle, de la philosophie et de l'histoire, qui sont des lieux théologiques extrinsèques, mais elle ne leur est pas subordonnée, comme le serait la philosophie de la religion. Pour prouver l'historicité des sermons de Jésus et de ses miracles, elle se sert des règles de la critique et de l'exégèse rationnelles, sans avoir recours aux règles propres de l'exégèse chrétienne et catholique qui supposeraient chez l'auditeur la foi à l'inspiration de l'Écriture et à l'infaillibilité de l'Église¹. — Cette

1. Les règles de la critique et de l'exégèse rationnelles suffisent à assurer la force probante de l'argumentation apologetique, qui repose sur le témoignage de l'Écriture considérée comme livre historique.

Il n'en faudrait pas conclure que ces règles (séparées de celles de l'exégèse chrétienne et catholique) suffisent toujours à déterminer le sens littéral des livres inspirés confiés à l'Église, et dont elle est l'interprète autorisée. Cf. sur ce dernier point ZAPLETAL, O. P. *Hermeneutica biblica*, 2^e éd. 1908, p. 113, 118-120, 137-138 (voir notamment les passages de l'Encyclique *Providentissimus*, cités *ibid.* p. 138).

Voir aussi M. CANO, O. P. *De locis theologicis*, l. II c. 14, n^o 13 : « Magnus error eorum est, qui sine Spiritus Sancti peculiari dono Scripturam Sacram existimant se posse vel intelligere vel interpretari... Quod si Scripturarum intelligentia donum Dei est,... Sacrarum Litterarum in aliam linguam versionem sine Dei peculiari gratia nemini posse contingere. Alioqui si D. Hieronym. sufficere existimat verborum copiam, eloquentiam sæcularem, trium linguarum peritiam, rerum multijugam cognitionem, cum his omnibus abunde se noverit instructum, cur in epistola ad Desiderium deprecatur alienarum orationum adjutorium, ut eodem spiritu, quo scripti sunt libri, in latinum eos possit transferre sermonem ? »

Cano cite au même endroit ces paroles de S^t Jérôme : « *Omnis, qui Evangelium alio interpretatur spiritu, quam scriptum est, credentes turbat, et convertit Evangelium* »

fonction de *défense rationnelle* des principes de foi et du motif même de la foi, ne peut donc pas être refusée à la Théologie, science suprême ; et sous cet aspect on l'appelle Théologie fondamentale.

c. Enfin, si l'on considère la nature même de l'Apologétique, et non pas la façon accidentelle ou incomplète dont on peut pratiquement la traiter, que doit-on dire ? Elle défend *rationnellement* la foi, *sous la direction même de la foi*, c'est-à-dire par des motifs de crédibilité, qui n'ont pas été découverts par la raison, mais qui ont été donnés par Dieu révélateur, et proposés par l'Église, comme *signes probants* de la révélation, adaptés à l'intelligence de tous les hommes et répondant aux exigences de la certitude de la foi comme à celles de la raison. Ainsi l'Apologétique suppose *normalement* la foi, non certes dans l'auditeur encore incrédule, mais chez l'apologète. Elle est positivement sous la direction de la foi, non pas bien sûr en appuyant son argumentation sur les vérités révélées, ce qui serait un cercle vicieux manifeste et ridicule, mais parce que la foi fixe le but (la crédibilité) auquel la raison doit atteindre, et indique les arguments (miracles et prophéties) à mettre en œuvre pour y arriver. L'Apologétique reçoit en effet de Dieu révélateur et de l'Église le sens exact des termes du problème, des *notions* de révélation divine, de mystère essentiellement surnaturel, de foi infuse, de crédibilité proportionnée à cette foi, de miracle, de prophétie, du rapport de ces signes à la parole de Dieu,

Christi ; ut id quod in facie est, post tergum faciat, et ea quæ post tergum sunt, vertat in faciem. Si quis tantum litteram sequitur, posteriora ponit in faciem... Nec putemus in verbis Scripturarum esse Evangelium sed in sensu, non in superficie, sed in medulla, non in sermonum foliis, sed in radice rationis (I quæst. I Marcion.) ».

Voir aussi S. AUGUSTIN, index de ses œuvres, au mot *littera*, fin ; et S. THOMAS in *Ep. I Cor.*, II, 14 « *Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei* ».

Pour comprendre le sens littéral d'Aristote il ne suffit pas d'être philologue, il faut encore avoir l'esprit philosophique ; de même pour bien comprendre le sens littéral de l'Évangile, là surtout où il s'agit non seulement de faits historiques mais de mystères surnaturels, il faut avoir l'esprit chrétien ; pour saisir le sens vrai et profond de l'Histoire de l'Église ou de la Vie des Saints, il faut avoir l'esprit ou la foi catholique. Sans quoi, comme le dit Cano dans le passage que nous citons : « *Jejuna erunt et frigida omnia, quamlibet elaborata et diu ante excogitata et inventa fuerint ; imo falsa erunt in interpretatione pleraque humano sensu intelligentiaque traducta.* »

Bien plus, pour entendre profondément et comme il convient certaines paroles de S. Jean et de S. Paul, qui sont proprement d'ordre mystique, il faut avoir le don de Sagesse à un haut degré. *Verba mea spiritus et vita sunt*, dit Jésus (*Jean VI, 64*) ; pour en saisir le véritable sens, qui est très élevé, il faut participer à l'esprit du Christ et à sa vie. Sur ce point la psychologie la plus moderne en ce qu'elle a de meilleur et de plus vivant, se rapproche beaucoup de l'enseignement de l'Église et de la Théologie sur la nécessité de la lumière infuse de la foi.

toutes notions souvent altérées par le rationalisme et le semirationalisme sous ses formes variées. La nécessité de cette direction positive supérieure apparaît particulièrement pour résoudre les objections du semirationalisme et de l'immanentisme contre la possibilité de la révélation des mystères essentiellement surnaturels ; ces objections conduisent au cœur du problème apologétique, on ne peut pas les négliger, ni en renvoyer l'examen à plus tard dans les traités spéciaux de la dogmatique, car il s'agit ici d'une question générale et fondamentale¹. Pour la résoudre et parler exactement de nos aspirations naturelles vers le surnaturel, sans les transformer en exigences, il faudra suivre attentivement ce qu'a déclaré l'Église contre Baius et le modernisme (*Denz.* n. 2103) et cela suppose chez l'apologète une très exacte notion de ce qu'est la grâce et de ses rapports avec la nature. S'il néglige ces problèmes, l'apologétique reste superficielle, trop extérieure et n'échappe pas au reproche d'extrinsécisme.

De même lorsqu'il s'agit de choisir les motifs de crédibilité vraiment efficaces et probants aux yeux de la raison, l'Apologétique apprend du magistère suprême quels sont ces motifs, qu'elle doit défendre philosophiquement et historiquement². C'est Dieu en effet, qui, en nous révélant les mystères obscurs de la foi, nous a enseigné comment il faut prouver l'origine divine de cette foi ; ce n'est pas accidentellement, mais normalement (*per se*) qu'Il a appris aux prophètes, et ensuite aux apôtres comment ils devaient défendre leur mission divine, c'est Lui-même qui leur a donné des signes irréfragables, et leur a révélé la connexion de ces signes avec telle révélation à confirmer. Ainsi, Dieu, par les prophètes, par le Christ et par les apôtres est normalement le maître, non seulement du théologien proprement dit, mais de l'apologète ; celui-ci doit donc prendre pour guides beaucoup plus le Christ et les apôtres que Platon, Aristote ou tel

1. Nous avons exposé et examiné ces objections dans notre ouvrage *de Revelatione*, t. I, page 319 ss, 370 ss, 385 ss.

2. On ne saurait établir de parité absolue à ce sujet entre l'*Apologétique* et la *Théologie naturelle* ou *Théodicée* ; car la raison peut par ses seules forces, quoiqu'avec difficulté, se faire une idée exacte bien qu'imparfaite de Dieu auteur de la nature et des principaux attributs divins naturellement connaissables, tandis qu'elle ne peut pas toute seule se faire une idée juste de la révélation des mystères essentiellement surnaturels, de la foi infuse, de la grâce requise pour cette foi, notions que l'apologète doit avoir pour concevoir exactement ce que doit être la crédibilité proportionnée aux exigences de la certitude surnaturelle de foi. Tout apologète doit connaître l'*analyse de l'acte de foi surnaturelle*, il y trouve une direction positive.

autre grand philosophe. L'Apologétique ainsi conçue, sous la direction de la foi, vient *d'en haut*, c'est le commentaire de la parole de Dieu aux incroyants sincères et désireux de s'éclairer ; ce n'est pas un *essai* sur la religion, s'élevant péniblement *d'en bas*, essai que beaucoup de philosophes et d'historiens hésiteraient à entreprendre, à cause de la variété des domaines auxquels il touche nécessairement, et de la multiplicité des éléments à réunir. Cette synthèse apologétique ne peut pas être toujours remise à plus tard, car il est toujours nécessaire de montrer la valeur rationnelle de l'Apologétique que l'Église elle-même propose. Sous la direction du magistère suprême ce travail est grandement facilité, et c'est seulement selon cette méthode, qu'il conserve la perfection qu'il doit avoir : l'ordre, l'unité, l'élévation, la profondeur, l'intégrité. En d'autres termes l'*Apologétique adéquatement conçue*, comme nous le disions plus haut avec le P. Gardeil, doit se faire sous la direction de la foi, et apparaît ainsi comme une fonction rationnelle de la Théologie, science suprême, comme la première partie de la Théologie fondamentale, partie nécessairement prérequis aux Traités de l'Église, de la Sainte Écriture et de la Tradition.

Cette thèse ne méconnaît pas du tout la juste liberté de la philosophie et de l'histoire, qui doivent procéder d'après leurs principes et méthodes propres, comme le dit le Concile du Vatican (*Denz.* 1799). Elle reconnaît que le savant, dont les travaux historiques et philosophiques peuvent être une contribution à l'apologétique, devra n'user que des méthodes propres à sa science, tout en demeurant constamment attentif aux données de la foi et de la théologie. Mais pour définir adéquatement ce qu'est et doit être l'Apologétique traditionnelle intégrale, on insiste sur la direction supérieure qu'elle suit, direction dont on peut pratiquement ne pas parler, mais qu'on suit de fait pour avoir une *idée juste et précise* du surnaturel, de la révélation divine, de la foi infuse, de la crédibilité, proportionnée à cette foi, de tout ce que l'Apologétique doit défendre, et des moyens même de défense, dont elle doit montrer la valeur philosophique et historique.

Rome.

R. GARRIGOU-LAGRANGE, O. P.

1. Et si ce n'est pas à une direction supérieure qu'on demande cet ordre, cette unité, cette profondeur, cette intégrité, on les demandera aux aspirations naturelles de l'homme, et alors l'élévation de l'apologétique traditionnelle fera défaut, souvent même la surnaturalité du christianisme sera diminuée ou compromise. cf. *Dictionnaire Apologétique*, art. *Immanence (Méthode d')* col. 605, 611.